Réseau ontarien
des
soins palliatifs

Premier plan d'action du Réseau ontarien des soins palliatifs : 2017 – 2020
Un plan pour offrir un meilleur accès à tous les Ontariens

> « Les fournisseurs de soins de santé devraient commencer à évoquer les soins palliatifs avec leurs patients dès le diagnostic d'une maladie limitant l'espérance de vie, et ces services devraient être offerts bien plus tôt, et non pas uniquement lors des derniers mois et des dernières semaines de vie… Il est important d'expliquer l'offre de services et la méthode d'accès à ceux-ci. » Denis C., aidant

Les personnes atteintes de maladies limitant l'espérance de vie ont besoin de services spécialisés pour les aider à affronter les défis physiques, mentaux, pratiques et spirituels auxquels elles et leurs proches peuvent être confrontés. Par ailleurs, lors de cette période particulièrement difficile de leur vie, elles doivent bénéficier d'un accès clair et simple à ces services. Bien que des professionnels de la santé, des bénévoles et des proches dévoués prodiguent des soins avec compassion aux patients de la province, l'Ontario doit se doter « d'un système d'offre de soins palliatifs coordonné qui permette aux patients de naviguer facilement entre les divers fournisseurs de soins de santé, et ce, afin de recevoir les services demandés en temps opportun », selon le rapport du Bureau du vérificateur général de l'Ontario pour l'année 2014.

En 2016, ce partenariat entre divers intervenants communautaires, fournisseurs de soins de santé et planificateurs du système de santé originaires de l'ensemble de l'Ontario a été créé dans le but d'établir une démarche coordonnée et normalisée en matière d'offre de soins palliatifs dans la province. En s'associant aux directeurs généraux des RLISS, aux vice-présidents régionaux d'ACO et aux réseaux régionaux de soins palliatifs, le ROSP se fixe un plan pluriannuel ambitieux et réalisable pour améliorer l'accès des Ontariens aux services de soins palliatifs de haute qualité.

Que représentera ce plan d'amélioration de l'accès aux services pour les patients et leurs proches?

- Les patients et leurs aidants pourront plus facilement accéder à l'information portant sur les services de soins palliatifs disponibles.

- Les personnes atteintes d'une maladie limitant l'espérance de vie discuteront en amont avec leurs fournisseurs de soins de santé afin de déterminer si elles pourraient bénéficier de soins palliatifs.

- Les patients et leurs proches seront encouragés à aborder le thème des soins palliatifs auprès de leurs fournisseurs de soins de santé. Les professionnels de la santé seront formés à initier et entretenir des conversations difficiles sur des sujets tels que les objectifs de soin, la planification préalable des soins et le consentement en matière de soins. Ces discussions permettront de veiller à ce que le traitement corresponde aux souhaits et aux objectifs du patient.

- Les patients et leurs aidants connaîtront mieux les services mis à leur disposition et disposeront de l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions de soins. Les médecins de premier recours, les fournisseurs communautaires et les fournisseurs de soins de longue durée à domicile sauront comment accéder aux services de soins palliatifs spécialisés et contribueront à établir un parcours de soins approprié aux besoins des patients.

- Les aidants (famille, amis et proches) auront accès à des formations et des ressources pour les appuyer dans leur rôle, quel que soit celui-ci.

- Les patients francophones et leurs proches auront accès à des soins adaptés à leurs réalités culturelle et linguistique. Ils pourront recevoir des soins et de l'information en français.

- Les populations inuites, métisses et des Premières nations vivant dans les réserves et hors réserve seront mobilisées afin de déterminer conjointement les lacunes présentées par les soins palliatifs et formuler des recommandations aux échelles régionale et provinciale.

- Le plan déterminera également les lacunes présentées par les soins palliatifs et formulera des recommandations visant à répondre aux défis auxquels certaines populations vulnérables (p. ex., populations pédiatrique et itinérante) sont confrontées en matière d'accès aux services de soins palliatifs.